



Les indemnités et dédommagement suite à une décision de juge

Par **Françoise**, le **30/12/2010** à **10:36**

Bonjour,
voici ma question

lorsqu'un juge en cours d'appel chambre correctionnel donne son verdict somme à payer pour dédommagement frais action civile ou indemnité à valoir sur le préjudice comment fait-il pour evaluer cette somme les personnes condamnées doivent -elles produire leurs moyens d'existences avant à leur avocat ou au tribunal ou après quand les décisions sont prises questions que j'ai à débattre et auxquelles je ne sais pas répondre

merci beaucoup

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **15:43**

Le juge décide selon les demandes faites et les arguments des parties, avec en appui les documents.
Si une des parties ne fournit pas de preuves à son argumentation, le juge ne pourra donc pas en tenir compte